



Madame la secrétaire générale,

Il y a un an, les élus au comité technique ministériel des fédérations CGT – FO – CFDT – FSU, organisations syndicales représentatives des ministères de la transition écologique et solidaire, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ont décidé de passer de l'alerte à l'alarme concernant le devenir de leurs ministères avec la création d'un Conseil de Défense du Ministère de l'Écologie (CDME). Ils ont adopté une résolution alertant sur la situation des ministères, des services et établissements publics, en particulier en vue du budget 2020, sur les arbitrages relatifs à AP 2022 sur l'administration centrale et l'État territorial, et sur le chantier de décentralisation annoncé pour 2020. Dans un contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire de la COVID-19, les services et établissements publics de nos ministères continuent de payer le tribut des décisions budgétaires issues de la Loi de Finances 2020 (-5 % d'effectifs en 1 an, -10 % prévus d'ici 2022), subissant les effets de plans sociaux qui ont de plus en plus de mal à cacher leur violence, de la décomposition de la chaîne de commandement ministériel au bénéfice du ministère de l'Intérieur et de la perspective du transfert ou de l'abandon de missions et de compétences.

La prochaine crise sera peut être à nouveau financière ou sanitaire, liée à des mouvements sociaux d'ampleur inégalée, à un accident industriel majeur. Avec une certitude à échéance longue : elle sera une conséquence du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité dont nous vivons déjà la réalité mois après mois, et ce depuis plusieurs années. Si ce n'est pas la cause de la prochaine grande crise, ce sera la suivante. La liste des sujets à prendre à bras le corps peut donner le vertige. Les faiblesses structurelles, notamment en termes de maîtrise des politiques publiques mises au grand jour par l'épidémie due au coronavirus sont, de fait, valables pour toutes les crises à venir et appellent un changement de cap sans lequel les discours présidentiels et gouvernementaux sur le climat et l'environnement ne resteront qu'affichages. Il est illusoire de croire que le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité verront des solutions en réduisant l'action publique, à commencer par les moyens humains et financiers de nos ministères ! Ce matin, sur les marches de l'Arche et à l'occasion d'un point presse, nous avons de nouveau exposé notre banderole avec la revendication : « Make notre ministère great again ». Car, aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. En effet, il est indispensable de tirer les leçons pour ne pas subir dans le futur !

Nos services et établissements sont en chantier réorganisationnel permanent pour répondre à la rigueur budgétaire imposée depuis trop d'années et s'adapter à l'affaiblissement constant des compétences aux différents niveaux, du central au local. Après un énième remaniement, le ministère change une nouvelle fois de nom et de périmètre. Au revoir la « solidarité » et surtout la « mer ». Il reste l'écologie comme étendard de campagne présidentielle. La création d'un ministère de la mer n'irait-elle pas dans le même sens plutôt que de vouloir changer de paradigme ? Nous nous inquiétons des conséquences de cette décision précipitée pour les services, les personnels concernés et pour la cohérence des politiques publiques. Alors que les lettres plafond pour l'élaboration du PLF 2021 sont en cours d'élaboration, quelles demandes ont été, ou vont être portées par la nouvelle ministre Barbara Pompili pour aller dans ce sens ? Sans rupture avec les réformes et restructuration en cours, sans moyens supplémentaires, il n'y aura pas de changement de cap, donc de salut pour une politique publique de l'écologie ambitieuse dont l'exigence progresse de jours en jours dans la population.

Alors que les propositions de la conférence citoyenne sur le climat viennent d'être rendues, que les choix budgétaires sont en cours de définition pour la fin du quinquennat, que le gouvernement prépare un plan de relance, en amont d'un projet de loi « 3D », le Conseil de Défense du Ministère de l'Écologie en appelle au Président de la République – président du Conseil de Défense Écologique pour:

- inverser enfin la logique, répondre aux besoins quotidiens des usagers, partir des crises auxquelles il faudra probablement faire face, et se donner les moyens d'y répondre ;
- décider d'un moratoire sur les réorganisations « budgétaires » et les suppressions d'effectifs des services de nos ministères, en donnant une visibilité assise sur une loi de programmation pluriannuelle de recrutements ;
- prononcer le renforcement du service public de l'environnement, de l'aménagement, du logement, des transports, à travers des administrations centrales, des services déconcentrés et des établissements publics dotés aussi bien en moyens qu'en personnels, et non soumis à l'arbitraire préfectoral ni à la vente à la découpe de leurs missions et compétences.